

86 B 1380

17 OCT. 2003

A 103.13

COPIE CERTIFIEE CONFORME



22 SERVICE
S.A. au capital de 38 125 Euros
Avenue d'Océanie
ZA de Courtaboeuf
91968 - LES ULIS CEDEX B

RCS EVRY B 303 753 172

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2003

L'an deux mille trois, le mardi 24 juin à 19 h 00, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires présents ou leurs représentants.

L'Assemblée est présidée par Madame Giovanna CONDROYER, Président Directeur Général.

Monsieur Michel CONDROYER et Madame Anne REY-BROT sont désignés comme scrutateurs.

Mademoiselle Emmanuelle CONDROYER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2500 actions sur 2 500. Le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des Membres du bureau :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le double de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes, datée du 10 juin 2003,
- les documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée.

Il déclare que :

- tous les documents et informations énumérés par le Code du Commerce ont été communiqués aux actionnaires et tenus à leur disposition pendant les délais prévus,
- le Commissaire aux Comptes a procédé à toutes les investigations, vérifications et contrôles qu'il a jugés opportuns et que tous les documents utiles à l'exercice de sa mission lui ont été communiqués.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- **lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002,**
- **lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce,**
- **approbation desdits comptes et rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002,**
- **quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,**
- **affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002,**
- **approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 225-38 du Code de Commerce,**
- **renouvellement des mandats des administrateurs,**
- **nomination des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,**
- **questions diverses.**

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Il est ensuite donné lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

- APPROBATION DES DOCUMENTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE -

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion, celui du Commissaire aux Comptes, approuve :

- . le rapport de gestion,
- . l'inventaire,
- . les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe, arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

- AFFECTATION DES RESULTATS -

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'Administration, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice, se soldent par un bénéfice de 86 077,19 Euros, décide de l'affecter au compte de Report à nouveau.

L'Assemblée Générale décide de distribuer des dividendes à hauteur de 60 000 Euros, somme prélevée sur le "Report à Nouveau". Le dividende par action sera de 24 Euros.

Le compte " Report à nouveau " apparaîtra donc au prochain bilan avec un solde créditeur de 536 248,23 Euros. Les capitaux propres présenteront un solde créditeur de 1 000 132,52 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES -

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

- CONVENTIONS REGLEMENTEES -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'Article 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

- QUITUS - DECHARGE -

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au Commissaire aux Comptes, de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

SIXIEME RESOLUTION

- JETONS DE PRESENCE -

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas alloué de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

- RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS -

L'Assemblée générale décide de reconduire dans ses fonctions pour une durée de six ans (6 ans) l'ensemble du Conseil d'Administration, à savoir Madame Giovanna CONDROYER, Monsieur Michel CONDROYER et Madame Vanessa PAPET.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée générale décide de nommer pour une durée de six exercices :

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

La SARL CESCNA
18 bis rue Emile Duclaux
92150 SURESNES
représentée par Monsieur Jean Pierre VERIN

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

La SA J3A
11 rue Tournefort
75005 PARIS
représentée par Monsieur Jean ARTHUIS.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

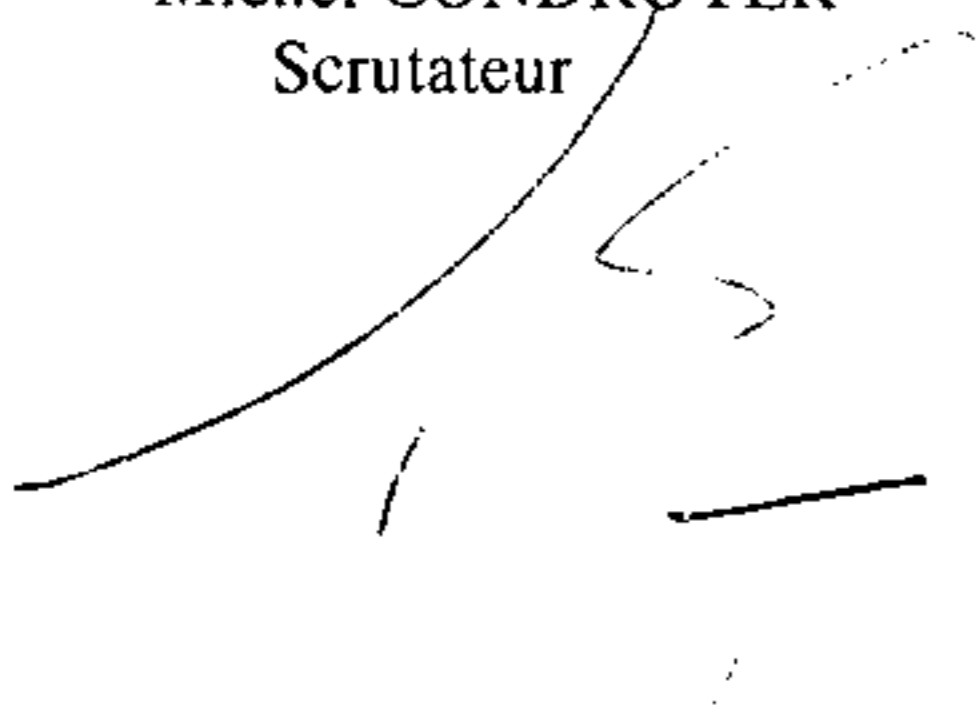
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

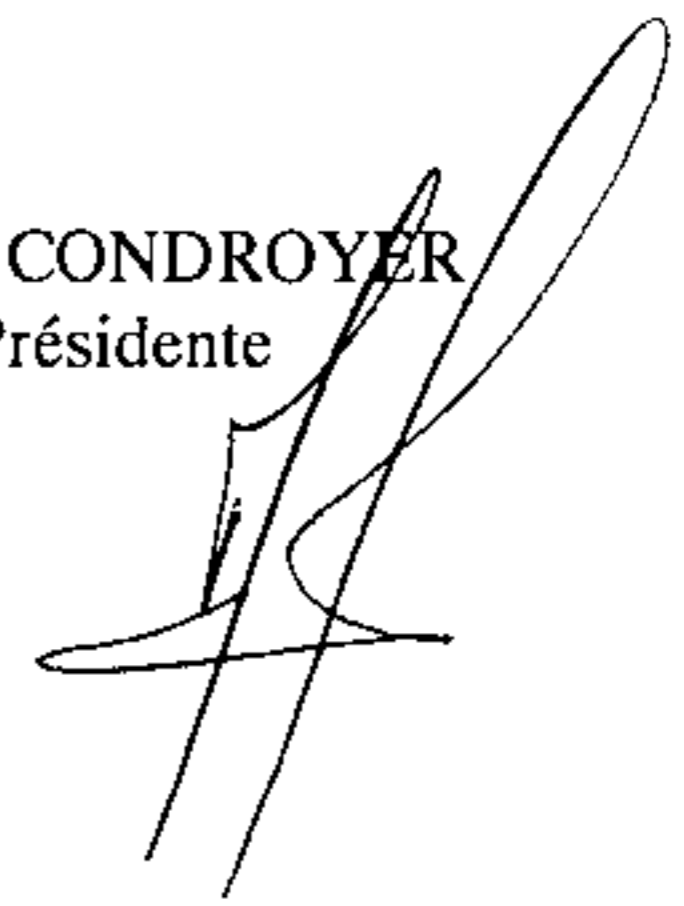
Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00.

Michel CONDROYER
Scrutateur

Handwritten signature of Michel CONDROYER in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Anne REY-BROT
Scrutateur

Giovanna CONDROYER
Présidente

Handwritten signature of Giovanna CONDROYER in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and several sweeping strokes below.

Emmanuelle CONDROYER
Secrétaire